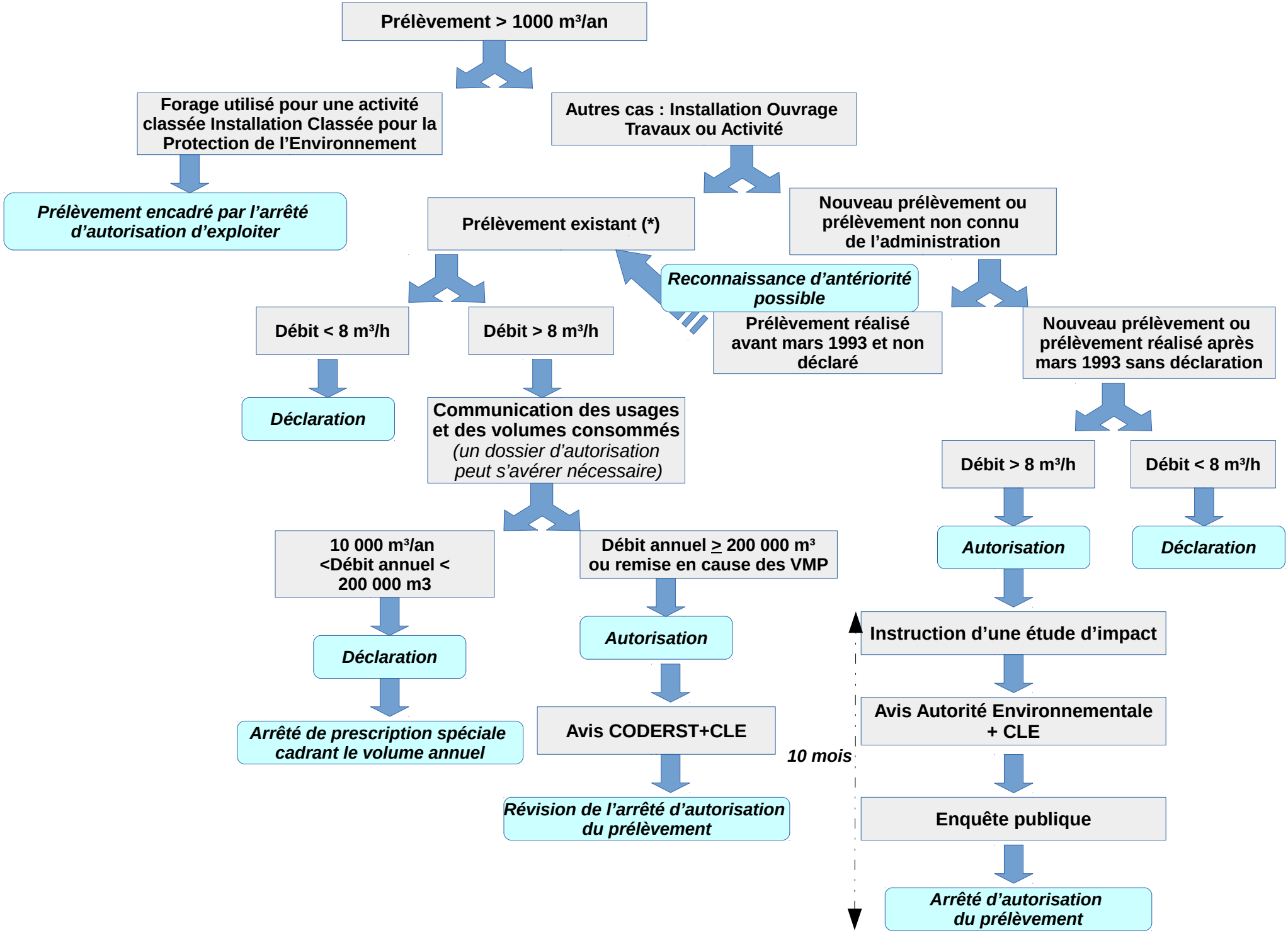
Prélèvement > 1000 m³/an
Forage utilisé pour une activité classée Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
Prélèvement encadré par l'arrêté d'autorisation d'exploiter
Autres cas : Installation Ouvrage Travaux ou Activité
Prélèvement existant (*)
Nouveau prélèvement ou prélèvement non connu de l'administration
Reconnaissance d'antériorité possible
Prélèvement réalisé avant mars 1993 et non déclaré
Débit < 8 m³/h
Débit > 8 m³/h
Déclaration
Communication des usages et des volumes consommés
(un dossier d'autorisation peut s'avérer nécessaire)
10 000 m³/an <Débit annuel < 200 000 m3
Débit annuel ≥ 200 000 m³ ou remise en cause des VMP
Déclaration
Arrêté de prescription spéciale cadrant le volume annuel
Autorisation
Avis CODERST+CLE
Révision de l'arrêté d'autorisation du prélèvement
Nouveau prélèvement ou prélèvement réalisé après mars 1993 sans déclaration
Débit > 8 m³/h
Débit < 8 m³/h
Autorisation
Déclaration
Instruction d'une étude d'impact
Avis Autorité Environnementale + CLE
10 mois
Enquête publique
Arrêté d'autorisation du prélèvement